

BUDGET REALISE DU PROJET		Date : 16/06/2024	
INTITULE DE L'ACTION : Festival de la boulette			
DEPENSES (*)		RECETTES	
		Autofinancement	
Frais de déplacement (2)	231+195 = 426	Participation des personnes (4)	
Hébergement artiste	516		
		Autres financements	
(3)		(à préciser)	
Mise à disposition des salariées (préparation du stand de librairie)	100		
Impression communication	140	Le Non-Lieu	182
Bénévolat	105	Bénévolat	105
		Aide demandée au PIC	1000
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1287	X	
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1287	TOTAL	1287

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.